

Limitations temporaires des usages de l'eau

Département de l'Ain Saône aval

ALERTE RENFORCÉE

Particuliers

Interdit

Arrosage par goutte-à-goutte autorisé pour les plantes en pots



Pelouses, massifs fleuris et plantes en pots

Interdit

Arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans autorisé de 20h à 9h



Espaces verts

Arrosage

Autorisé uniquement dans les stations de lavage



Véhicules

Lavage



Façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

Interdit

Sauf conditions particulières

Autorisé uniquement de 20h à 9h



Jardins potagers

Fontaines



Fermeture

Publiques et privées en circuit ouvert

Interdits

Sauf activités commerciales et sous conditions particulières



Plans d'eau

Remplissage et vidange



Piscines privées et bains à remous (> 1 m³)

Interdits

Sauf conditions particulières

1 2 3 4

Niveaux d'alerte

Retrouvez toutes les infos de l'arrêté préfectoral sur le site www.ain.gouv.fr

